



Lausanne, le 21 avril 2015

## Déclamer sa volonté de développer les énergies renouvelables, c'est bien, la preuve par l'acte c'est mieux !

**Le Grand Conseil a accepté cet après-midi à l'unanimité de renvoyer au Conseil d'Etat la motion Jean-Marc Chollet exigeant du Conseil d'Etat, lors de chaque nouvelle construction ou restauration importante de bâtiment lui appartenant, de proposer une ou des solutions comprenant des énergies renouvelables. Concrètement le projet présenté au Grand Conseil doit prévoir soit une convention signée avec un partenaire qui posera, durant les travaux, des dispositifs de production d'énergie renouvelable, notamment de panneaux photovoltaïques, au maximum des possibilités, soit d'inclure dans la demande de crédit d'ouvrage la pose de tels dispositifs, également au maximum des possibilités.**

L'adoption de cette motion oblige le Conseil d'Etat à présenter au Grand Conseil un ou des projets de lois prévoyant que le Conseil d'Etat aura l'obligation de prévoir la production d'énergies renouvelables au maximum des possibilités dans chaque nouvelle construction ou restauration importante de bâtiments lui appartenant, qu'elle soit liée au photovoltaïque, à la géothermie, à la biomasse ou autres.

L'acceptation de cette motion impose au Conseil d'Etat de faire preuve d'exemplarité et permettra de respecter son programme de législature et l'al. 3 de l'art. 56 de la constitution Vaudoise qui prévoit que : *L'Etat favorise l'utilisation et le développement des énergies renouvelables.*

De plus, cela évitera au groupe des Verts, notamment au Député soussigné, de devoir déposer de façon récurrente des amendements allant dans le sens de sa motion, amendements qui d'ailleurs, la plupart du temps, sont combattus par le Conseil d'Etat mais acceptés par le Grand Conseil.

Le renvoi de cette motion au Conseil d'Etat est un pas important pour le Canton en matière de production d'énergies renouvelables et aura valeur d'exemple pour toutes les Vaudoises et tous les Vaudois. Désormais, ce ne sera plus « faites comme on dit mais pas comme on fait », mais « faites comme on fait » !

Pour tout renseignement

Jean-Marc Chollet, député Les Verts, 079/212'33'20